



## Interdit Bancaire

-----  
Par Francois\_71

Bonjour,

Merci de m'accueillir Parmi vous

Je ne sais pas si j'ai bien coché le bon forum.

J'ai 85 ans au mois de juillet

J'ai quitté ma femme le 7 avril 2026 en signant un chèque de 11000? du compte commun vers mon compte.  
J'ai déposé le chèque le 8 avril 2026. Il est arrivé sur mon compte Le 10 avril 2026 sur le relever de compte, il y date deux dates, la première dans la colonne date. Le 10 avril et dans la colonne qui se nomme valeur le 13 avril 2026, et la colonne crédit les 11000?.

Ce chèque après contrôle était soi-disant pas approvisionné.

Quelques jours plus tard, j'ai reçu une lettre recommandée me signalant que n'était interdit bancaire.

Ce document n'était signé pas tamponné et pas daté.

Peut-on versifier et par quel moyen si je suis vraiment interdit bancaire.

Merci pour votre aide

Cordialement

François\_71

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez commencer par téléphoner à votre conseiller pour en savoir plus sur votre situation.

Si vous êtes à découvert de 11 000 euros, ou avez émis un chèque sans provision, une interdiction bancaire est tout à fait possible.

Vous pouvez vérifier vous-mêmes :

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R62642]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R62642[/url]

Vous pouvez en parallèle envisager de fermer ce compte joint et de demander le divorce.